

Visite de *Notre-Dame à la Rose* à Lessines



Le mardi 9 octobre 2018

Animation : Mme Bernadette Wiame, chargée de cours de pédagogie à l'UCL et Mme Bernadette Choteau, médecin en soins palliatifs, membre du RIRESP (réseau international de recherche en éthique spiritualité et soins palliatifs) UCL

Nous vous invitons à vous laisser toucher par l'Hôpital à la Rose de Lessines, transformé en un musée unique qui relate à travers 20 salles captivantes l'histoire de la médecine, des soins et de la communauté des Augustines. Jusqu'en 1980 et pendant 8 siècles, des sœurs augustines ont œuvré dans la discrétion et avec beaucoup de dévouement en faveur des pauvres et des malades. Des générations de souffrants ont vécu dans les murs de cet hôpital du Moyen Age avec une technologie limitée mais entourés de la présence des religieuses. Aujourd'hui, la recherche de la rentabilité, les prouesses techniques font que le malade est souvent peu écouté dans sa détresse morale. Quels soins donne-t-on aux patients dans les hôpitaux aujourd'hui ? Devant le manque de communautés religieuses, qui prend le relais des soins spirituels ? Que mettre en place pour plus d'humanité dans nos hôpitaux ? Voici quelques exemples de questions qui seront soulevées et discutées lors des échanges durant cette journée.

Programme : Ramassage en car à Arlon, Libramont, Wanlin, Namur et Gosselies. Visite guidée ciblée du musée, lunch avec boisson, découverte du jardin médicinal et temps d'échanges.

Prix : 69€ Inclus : déplacement en car, visites guidées, lunch et assurances assistance et annulation, pourboires.

+ Activité prévue pour personnes valides, autonomes pouvant marcher et suivre un groupe sans problème.

Conditions générales :

1. Modalités d'inscription

Vous trouverez ci-joint un bulletin d'inscription ; vous pouvez nous en redemander, en photocopier ou en télécharger sur le site internet : www.terredesens.be. Dans les 15 jours suivant la réception de votre bulletin d'inscription au secrétariat, vous recevrez la confirmation de votre inscription, ainsi qu'un numéro de référence à rappeler lors de tout contact avec nos services. Nous nous réservons le droit d'annuler un groupe soit lorsque le nombre minimum de 20 participants n'est pas atteint, soit par suite de circonstances extraordinaires et imprévues. Avertis au plus tard 15 jours avant le départ, il va de soi que nous rembourserons intégralement les voyageurs.

2. Prix et paiements

Sauf indications contraires, tous nos prix comprennent le transport, le logement en pension complète, les visites, les guides, les pourboires et les transferts sur place, les assurances assistance et annulation. Votre place est réservée dès l'instant où vous recevez la confirmation écrite de votre inscription. Ne payez jamais avant d'avoir reçu cette confirmation. L'acompte doit être réglé dans les 15 jours suivant la réception de la lettre de confirmation. Le solde sera payé 3 semaines avant le départ, après réception des renseignements définitifs.

3. Modification de la commande

Toute modification de la commande par le voyageur intervenant dans les trente jours - au moins - précédant le départ pourrait entraîner des frais administratifs de 15 € par personne en plus des frais exigés par le(s) prestataire(s) concerné(s).

5. Documents d'identité

Pour les ressortissants belges, vous devrez emporter votre carte d'identité valide jusque la date du retour. Les autres se renseigneront auprès du consulat de leur pays d'origine.

6. Annulation

En cas d'annulation, seules les primes de souscription d'un montant de 15 € seront réclamées. L'assurance interviendra lorsque le désistement fait suite à un événement imprévisible, tel que : maladie grave ayant débuté après l'inscription, décès d'un parent proche (conjoint, membre de la famille jusqu'au second degré)... Toute annulation devra nous être communiquée le plus rapidement possible et sera justifiée par l'envoi d'un document officiel (certificat médical, attestation délivrée par l'administration communale...) dans les 2 jours ouvrables. Dans le cas où le motif de votre annulation n'entrerait pas dans le champ d'application énoncé au paragraphe ci-dessus, les frais de désistement encourus seraient les suivants : jusqu'au 60e jour avant le départ, le montant de la prime (voir point 6, § 1) ; 10 % du prix

du voyage du 59e au 31e jour ; 40 % du prix du voyage du 30e au 8e jour ; 85 % du prix du voyage du 7e jour au 3e jour ; 100 % du prix du voyage moins de 48h. avant le départ. Toute personne qui n'aura pas pris part au voyage sans nous en avoir avertis avant le départ, sera redevable de la totalité du prix du voyage.

7. Assurance assistance

Pour tous nos voyages, une assurance assistance est incluse dans le prix. Elle vous couvre en cas d'accident ou de maladie survenant à l'étranger. Cette assurance prend en charge les frais médicaux (en complément des remboursements de votre mutuelle), les frais de transport médical ou de rapatriement, éventuellement le rapatriement du corps en cas de décès... Peuvent également être pris en charge, certains frais que votre compagnon de voyage aurait à subir suite à l'incident.

N.B.: comme toute assurance assistance traditionnelle, les frais liés à un rapatriement anticipé seront seulement pris en charge en cas de décès d'un membre de la famille (jusqu'au second degré). Ne seront également pas pris en charge les frais de soins résultant d'une maladie qui existait déjà avant le départ. Nos assurances sont souscrites auprès du Centre interdiocésain, rue Guimard, 1 à 1040 Bruxelles - Tél. 02 509 96 47

8. Responsabilités

La Direction décline toute responsabilité concernant les accidents qui pourraient se produire au cours du voyage ou pendant le séjour. Notre association n'est qu'un intermédiaire entre le transporteur (compagnie d'aviation, chemins de fer, autocariste...) et le voyageur. De même, la direction ne pourra être tenue pour responsable d'éventuels vols, pertes, retards ou tout autre désagrément.

9. Assurance insolvabilité financière



Assuré auprès du Fonds de Garantie Voyages, av. de la Métrologie 8 à 1130 Bruxelles - www.fgv.be

10. Traitement des données à caractère personnel

Les données personnelles du bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatisé dont la finalité est de générer les documents utiles à votre voyage et de vous tenir informé de nos activités. En vertu de la loi du 8/12/1992 sur la protection de la vie privée, vous pouvez obtenir la communication de ces données, les faire rectifier et supprimer auprès de notre secrétariat.



A renvoyer à :
Terre de sens
Rue du Séminaire, 6
5000 Namur

ou par courriel : contact@terredesens.be

Bulletin d'inscription : Notre-Dame à la Rose - le 9 octobre 2018

M. - Mme - Mlle

(Pour les femmes mariées, nom du mari suivi du nom de jeune fille)

Nom: _____ Prénom: _____

Né(e) le: ___ / ___ / ___ Nationalité: _____ Profession: _____

Rue: _____ No _____ Bte _____

Code Postal: _____ Localité: _____ Tél.: ___ / ___

Email : _____ @ _____ gsm: ___ / ___

Inscription d'une 2^e personne domiciliée à la même adresse

M. - Mme - Mlle

(Pour les femmes mariées, nom du mari suivi du nom de jeune fille)

Nom: _____ Prénom: _____

Né(e) le: ___ / ___ / ___ Nationalité: _____ Profession: _____

CAR (a/r) : embarquement à: _____

Personnes à contacter si urgence :

Tél. ___ / ___

Observations : _____

Prix du voyage : _____ €

Don pour nos oeuvres : _____ €

TOTAL: _____ €

Je déclare être d'accord avec les conditions générales ci-jointes.

Fait à _____ le ___ / ___ / ___

Signature(s)

**ATTENDRE NOTRE BULLETIN DE
VERSEMENT POUR EFFECTUER LE
PAIEMENT**



